

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**FORMATION GENERALE :**  
**EXPRESSION ORALE ET ECRITE EN FRANCAIS**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION**

**CODE : 04 17 01 U11 D1**

**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 001**

**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 19 mai 2008,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

**FORMATION GENERALE :**  
**EXPRESSION ORALE ET ECRITE EN FRANCAIS**  
**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION**

## **1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant de l'enseignement et des milieux socioéconomiques;

### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'apprenant:

- ◆ de mettre en œuvre un langage oral et écrit et une communication verbale et non verbale adéquats et corrects ;
- ◆ d'améliorer son expression orale et écrite en français en vue de suivre avec fruit les unités d'enseignement « Sciences et technologies appliquées et communication » et « Compétences socio-économiques - Développement personnel et citoyen »

## **2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

En français,

- ◆ lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
  - ◆ lire couramment un texte simple, avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation ;
  - ◆ répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
  - ◆ consulter, d'une manière efficace, des ouvrages de référence familiers tels que dictionnaires, annuaires, tables de matières ;
- ◆ s'exprimer oralement et par écrit :
  - ◆ produire des énoncés variés (informatifs, narratifs, injonctifs, expressifs), au message simple et clair.

A l'oral, le débit sera fluide et la prononciation correcte. L'écrit respectera les règles fondamentales d'orthographe et ponctuation. L'écriture sera lisible.

## 2.2 Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'études de base (CEB)

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Français : Expression orale et écrite	CG	A	48
Français : Atelier d'expression orale et écrite	CT	F	16
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		<b>P</b>	<b>16</b>
Total des périodes			<b>80</b>

### 4. PROGRAMME

#### 4.1. Français : Expression orale et écrite

*Au départ :*

- *de situations en relation avec la vie professionnelle dont notamment le domaine concerné par la(les) qualification(s) suivie(s),*
- *des besoins et des centres d'intérêt du groupe,*
- *d'activités d'intégration des quatre compétences linguistiques décrites ci-après,*

l'étudiant sera capable :

##### 4.1.1. L'oral

*en compréhension à l'audition,*

- ◆ de décoder l'(es) information(s) essentielle(s) d'un message oral simple ;
- ◆ de repérer le type de message oral écouté (interview, exposé, conférence, conversation, débat, journal parlé, publicité, ...) et d'en identifier quelques caractéristiques ;
- ◆ de reconnaître l'intention dominante d'une production orale (informer, plaire, persuader, décrire, ...)
- ◆ de repérer une information recherchée dans un message oral simple ;
- ◆ de déceler les éléments qui déterminent la structure du message oral (mots lien, articulations,...) ;
- ◆ d'identifier ses atouts et ses limites en compréhension à l'audition tout au long du processus d'apprentissage et de mettre en œuvre des techniques de remédiation visant à surmonter ses difficultés.

*en expression orale,*

- ◆ de lire à haute voix en respectant le sens du texte ;
- ◆ de reformuler fidèlement un message écrit ou oral simple ;
- ◆ de formuler des questions simples de manière correcte ;
- ◆ de présenter oralement un document simple ou une situation de la vie courante ;
- ◆ de défendre une opinion personnelle en utilisant les techniques d'argumentation adéquates;
- ◆ d'adopter un niveau de langue correspondant à une situation professionnelle donnée et/ou aux personnes en présence ;
- ◆ de transposer en langage verbal l'information contenue dans un graphique, un schéma, un dessin, ... ;
- ◆ d'identifier ses atouts et ses limites en expression orale tout au long du processus d'apprentissage et de mettre en œuvre des techniques de remédiation visant à surmonter ses difficultés.

#### **4.1.2. L'écrit**

*en compréhension à la lecture,*

- ◆ de décoder les informations essentielles d'un message écrit simple (repérage et écrémage, par exemple) ;
- ◆ de dégager les idées principales d'un article de journal simple ;
- ◆ de reconnaître l'intention dominante d'une production écrite (informer, plaire, persuader, décrire, ... ) ;
- ◆ de repérer les indices visuels et lexicaux d'organisation d'un texte (titres, chapeaux introducteurs, paragraphes, mots lien, ... ) ;
- ◆ de rechercher une information par la consultation d'ouvrages de référence (dictionnaires, encyclopédies, manuels scolaires) ou d'Internet ;
- ◆ d'identifier ses atouts et ses limites en compréhension à la lecture tout au long du processus d'apprentissage et de mettre en œuvre des techniques de remédiation visant à surmonter ses difficultés.

*en expression écrite,*

- ◆ de produire un texte simple, structuré et clair en utilisant les mots liens adéquats ;
- ◆ de respecter les règles d'usage en orthographe et en syntaxe dans un message simple ;
- ◆ de résumer un texte simple ;
- ◆ de produire différents types de documents (lettre, bref compte rendu, ... ) ;

- ◆ d’orienter son écrit en fonction de la situation de communication et du destinataire ;
- ◆ de formuler des questions simples de manière correcte ;
- ◆ de transposer un plan, graphique, schéma, ... simples en un texte écrit ;
- ◆ d’utiliser une méthodologie de prise de notes ;
- ◆ d’utiliser, d’une manière efficace, des ouvrages de référence (dictionnaires, glossaires,...) ou des logiciels pour se corriger ;
- ◆ d’utiliser les techniques d’argumentation adéquates ;
- ◆ d’identifier ses atouts et ses limites en expression écrite tout au long du processus d’apprentissage et de mettre en œuvre des techniques de remédiation visant à surmonter ses difficultés.

#### **4.2. Français : atelier d’expression orale et écrite**

*A partir de situations en relation avec la(les) qualification(s) professionnelle(s) suivies, l’étudiant doit être capable, par écrit et oralement :*

- ◆ de participer à des situations de communication variées ;
- ◆ de produire différents types de messages ;
- ◆ d’exprimer une opinion personnelle,
- ◆ d’écouter le point de vue de ses interlocuteurs ;
- ◆ de reformuler correctement des énoncés à sa manière ;
- ◆ de prendre la parole de manière naturelle en respectant l’écoute des arguments d’autrui.

## 5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,**

*à partir de situations concrètes en relation avec la qualification professionnelle suivie et en respectant les règles d'usage en orthographe et en syntaxe :*

- ◆ de produire des messages écrits simples, variés et correctement argumentés ;
- ◆ de s'exprimer oralement de manière cohérente, pertinente et argumentée dans des situations de communication variées ;
- ◆ d'identifier l'essentiel des informations contenues dans un message oral ou écrit ;
- ◆ de résumer des messages simples ;
- ◆ de transférer une information en utilisant un vocabulaire adapté au contexte et au destinataire du message.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la capacité à s'auto évaluer,
- ◆ l'utilisation autonome de techniques de remédiation variées pour surmonter ses difficultés,
- ◆ le degré de précision de l'expression orale et écrite,
- ◆ la qualité de l'argumentation.

## 6. CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

## 7. CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière. Pour le cours « FRANÇAIS : ATELIER EN EXPRESSION ORALE ET ECRITE », il est recommandé de constituer des groupes ne dépassant pas le nombre de 12 étudiants par groupe.